

43 - Relations Internationales - Subventions aux associations de solidarité

Mme l'Adjointe GERDIL-DJAOUAT, Rapporteur : En dehors de ses coopérations institutionnelles, la Ville de Besançon soutient certains projets associatifs pour leur intérêt en faveur des populations locales et pour la qualité des actions menées.

- **L'association PADO** (Partenariat pour une Agriculture Durable en Afrique de l'Ouest) mène depuis 2007 un projet de développement de l'agriculture maraîchère destiné principalement à apporter des revenus au groupement des femmes du village de PK 60, situé à l'Est du Burkina Faso. Un premier programme, conduit en 2009-2010, a permis de mettre en place les infrastructures de base nécessaires au développement du maraîchage (construction de fosses fumières, achat de matériel agricole, organisation de stages de formation au maraîchage biologique...).

Cette première phase a été un réel succès mais demande à être consolidée par diverses actions :

- construction d'un forage et formation à sa gestion et à son entretien
- amélioration des conditions de travail avec notamment la construction d'un magasin de stockage et de greniers pour la conservation
- renforcement des capacités du groupement de femmes avec formations complémentaires sur le maraîchage biologique et l'apprentissage de la gestion.

L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des habitants du village et de permettre aux femmes d'acquiescer de l'autonomie par la création d'activités génératrices de revenus.

Pour ce projet, d'un montant total de 37 000 €, il est demandé une subvention de 2 000 €.

- **L'association des Compagnons de Besançon Centre**, qui dépend du mouvement des Scouts et Guides de France, travaille aux côtés de l'association Solidarité France Népal pour mener à bien des projets concernant l'enfance et l'école. Pour 2011, le projet des Compagnons de Besançon Centre est la sensibilisation des enfants de l'école de Chapali, au Nord du Népal, aux problèmes environnementaux. Un travail théorique est engagé avec les enseignants et trouvera son aboutissement lors de diverses rencontres avec les enfants de l'école concernée. Le séjour de terrain de trois semaines, d'un montant total de 12 832 €, est autofinancé à hauteur de 88 % par des jobs étudiants et un apport personnel. La subvention demandée à la Ville de Besançon est de 350 €.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord à l'attribution de ces subventions :

- 2 000 € à l'Association PADO, à prélever au chapitre 65.048/6574.5024 CS 400
- 350 € à l'Association des Compagnons de Besançon Centre à prélever au chapitre 65.048/6574.5023 CS 400.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 14 septembre 2011.